

Image not found or type unknown



Garde d'enfant

Par **Flotte**, le **29/07/2011 à 10:40**

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **29/07/2011 à 18:28**

Tant qu'il n'y a aucun jugement lui donnant un droit de visite, il ne peut imposer sa présence chez un tiers

Par **granger**, le **30/07/2011 à 07:42**

Bonjour, non il n'y a aucune solution juridique à votre problème, il faut attendre la décision du juge pour connaître les droits (et devoirs) de chacun des parents. Son ex a emmené le bébé et elle peut très bien refuser à votre neveu le droit de le voir et même d'avoir des nouvelles. Le père serait dans le même cas, si le bébé était avec lui, cordialement

Par **granger**, le **31/07/2011 à 14:46**

Bonjour, le JAF est là pour régler au mieux l'avenir de l'enfant entre les 2 parents séparés, pas pour régler les "états d'âme" des adultes. Ce qu'il faudra bien démontrer au juge (preuve à l'appui) c'est que la mère entrave les relations enfant/père et cela les juges aiment pas trop, cordialement

Par **mimi493**, le **31/07/2011 à 15:07**

Si votre neveu est à ce point instable et dangereux pour lui-même, il serait préférable qu'il ne puisse surtout pas voir son enfant sans la protection d'un tiers, dieu sait ce qu'il fera à l'enfant.

Donc vous devriez plus l'aider en l'envoyant d'urgence voir un psychiatre, voire si vous êtes si inquiète, de demander sa mise en observation d'urgence et forcée en hopital psychiatrique.

Par **mimi493**, le **01/08/2011 à 14:11**

Que voulez-vous qu'on vous dise ? Un homme instable, pret à se suicider, qui, en plus, se drogue. Quant on voit tous les drames où le père tue les enfants et se suicide ensuite, on a envie d'espérer que le juge interdira au père de voir l'enfant, surtout que c'est un nourrisson, en dehors de la présence de tiers musclés.

Maintenant, ce que décidera le juge, souverainement, personne ne peut le prédire, mais vous la famille qui encouragez une situation pouvant devenir dramatique, vous devriez vous poser des questions.

Par **Flotte**, le **01/08/2011 à 16:18**

Merci pour vos réponses très instructives. Personnellement, je ne savais pas pour les joints. Mon neveu ne fume même pas de cigarettes. J'espère qu'avec tous vos bons conseils les choses vont s'arranger. Ils se séparent et mon neveu ne veut que voir son fils régulièrement. C'est la mère qui a fait un bébé pour elle toute seule et ne veut plus du père. Merci encore.

Par **mimi493**, le **01/08/2011 à 16:59**

Alors déjà, il refuse de partir afin que ce soit elle qui parte.

Par **Flotte**, le **02/08/2011 à 09:12**

C'es ce qui se passe. Elle ne dort plus chez eux depuis un mois environ et ne vit plus à la maison dans la foulée. Il a déposé une main courante à ce sujet.

Par **mimi493**, le **02/08/2011 à 09:13**

Ils sont mariés ?

Si non, la main courante n'a aucun intérêt, puisqu'il n'y a aucune obligation de communauté de vie

Par **Flotte**, le **02/08/2011** à **09:17**

Non ils ne sont pas mariés, ils vivaient ensemble comme ça.

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **09:35**

Mais le bébé est où ? avec sa mère ou il est resté à la maison et son père s'en occupe ?

Par **Flotte**, le **03/08/2011** à **08:52**

Elle l'a laissé quasiment un mois à son père qui s'en occupait (ma soeur quand il travaillait) puis il y a une dizaine de jour quand elle l'a pris pour quelques jours, une fois chez sa mère à elle, elle lui a dit qu'il ne le verrait plus avant le jugement.